

Compte rendu de séance

Séance du 20 Juillet 2023

L'an 2023 et le 20 Juillet à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie, sous la présidence de Madame DUCATEAU Bénédicte, Maire.

Présents : Madame DUCATEAU Bénédicte ; Madame BLANC Dominique ; Madame GALEY Christiane ; Monsieur BACHELART Olivier ; Monsieur BROTTÉ Patrick ; Monsieur CHIRCOP François ; Monsieur DE PONTON D AMECOURT Jean ; Monsieur PELLETIER Yvon.

Excusés : Madame MIAN Claire ; Monsieur BARTHOLOME Stéphane ; Monsieur PERRAUD Yann.

Pouvoirs :

A été nommée secrétaire : Madame BLANC Dominique

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération : l'adoption du RPQS 2022 de l'eau potable. Accord à l'unanimité.

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL - DEMANDE EXCEPTIONNELLE D'AUTORISATION DE VERSEMENT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT VERS LE FONCTIONNEMENT - 2023_28

ADOPTION DU RPQS 2022 DE L'EAU POTABLE - 2023_29

BUDGET PRINCIPAL - DEMANDE EXCEPTIONNELLE D'AUTORISATION DE VERSEMENT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT VERS LE FONCTIONNEMENT

réf : 2023_28

Madame le Maire rappelle au conseil que la municipalité a engagé les travaux d'enfouissement des réseaux sur la Route de Raymond. Ces derniers sont bientôt terminés. Le projet du mandat était d'enfouir les réseaux sur l'ensemble de la commune. Il reste la Route de Bourges et la Route de Vornay.

Une partie de ces travaux sont comptabilisés en fonctionnement pour la partie France Télécom, ce qui fragilise de manière conséquente la partie fonctionnement car il n'y a pas de recettes en contrepartie, contrairement à l'investissement.

En investissement, la municipalité a vendu un des pavillons de la Route d'Avord, ce qui laisse un excédent d'investissement qui permet de financer l'ensemble du projet.

Pour soulager la section de fonctionnement, Madame le Maire propose au conseil d'avoir l'autorisation de demander à la Préfecture le versement à titre exceptionnel de l'excédent d'investissement vers le fonctionnement pour un montant de 45 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Madame le Maire à demander l'autorisation à la Préfecture pour le versement à titre exceptionnel de l'excédent d'investissement vers le fonctionnement du budget principal ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

ADOPTION DU RPQS 2022 DE L'EAU POTABLE

réf : 2023_29

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022 ;
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

☞ Association des Amis de l'église St André - Point de situation sur les travaux

Monsieur Bernard DUCATEAU, président de l'association, est venu présenter un point de situation des études et travaux concernant l'église.

Il rappelle que les travaux ont commencé en 2017 par la restauration des tableaux des chapelles. La municipalité a alors envisagé la restauration de ces chapelles. L'édifice étant classé, une étude diagnostic a été confiée à Monsieur Guittot, architecte du patrimoine. Dans son rapport, l'architecte a proposé un devis pour restaurer les chapelles, mais également refaire la toiture et les enduits extérieurs pour un montant d'environ 500 000 € ! La toiture étant refaite depuis les années 1980, la municipalité a fait part de ses interrogations à la DRAC. D'un commun accord, les travaux ont été orientés vers la restauration de la façade.

Il a été convenu de faire une nouvelle étude diagnostic, financée à 50 % par la DRAC et 50 % par l'association. Cette étude confiée à Madame Lutz s'est réalisée en 4 étapes : scan 3D de la façade par drone, identification de la nature des pierres et des joints, prélèvements sur les pierres et les joints pour connaître les causes de la dégradation, identification des altérations.

De cette étude en découle une proposition de travaux : remplacement de certaines pierres, reconstruction du contrefort, consolidation des colonnes, intervention sur les sculptures.

La proposition de travaux a été validée par la DRAC pour 147 000 € HT. La municipalité et l'association ont mené plusieurs actions pour trouver des moyens de financement dont :

- Loto du patrimoine (résultats fin août 2023) ou Fonds Incitatif Partenarial (FIP - 40 % DRAC ; 15 % Région et 15 % département) ;
- appel aux dons via la Fondation du Patrimoine (en cours) ;
- demande de subvention à la Fondation Centre Loire Patrimoine du Crédit Agricole (demande faite – dossier traité en septembre) ;
- demande de subvention à la Fondation Sauvegarde de l'Art Français (en cours) ;
- association Les Amis de l'église St André de Jussy-Champagne.

Monsieur Ducateau précise que les travaux ne seront lancés sous la maîtrise d'ouvrage de la municipalité qu'à partir du moment où les financements auront été trouvés. Estimation du début des travaux au printemps 2026.

☞ Fonds de solidarité logement

Le conseil départemental informe chaque année les communes du montant versé aux bénéficiaires au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement. Ce fonds est divisé en 3

catégories : logement, énergie et eau.

En 2022, ce fonds a versé un montant de 1 217 € au titre du logement (2 ménages), 879 € au titre de l'énergie (3 ménages) et 225 € au titre de l'eau (2 ménages).

☞ Banque alimentaire

De plus en plus de familles sont en difficulté financière sur la commune.

Cela se voit notamment par l'aide octroyée pour la banque alimentaire. La participation de la commune augmente chaque année, 1 309 € en 2022 alors que jusqu'en 2017, elle était en moyenne de 150 € ! Depuis 2018, cela ne cesse d'augmenter.

☞ Travaux du SDE 18

** Route de Raymond*

Les travaux d'enfouissement des réseaux de la Route de Raymond sont terminés. Il ne reste que la dépose des poteaux bois Orange dont nous n'avons à ce jour aucune précision sur la période de dépose.

** Mise en lumière de l'église*

Les anciens projecteurs de 400 W ont été remplacés par des spots en led de 45 W, ce qui va engendrer une économie d'énergie et financière importante.

☞ Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le projet de rédaction du Plan Communal de Sauvegarde a été validé par le référent en préfecture. Il a été officialisé par arrêté municipal le 17/07/2023. Il est consultable en mairie.

☞ Adressage

Le projet d'adressage est terminé. L'arrêté municipal sera rédigé le plus rapidement possible. Restera ensuite à renseigner la Base Adresse Locale. Les propriétaires de plusieurs bâtiments ont été consultés pour réaliser ce document.

☞ Réflexion sur les tarifs communaux

Madame le Maire demande aux conseillers de réfléchir pour le prochain conseil sur une éventuelle hausse des tarifs de la salle des fêtes et des concessions du cimetière. De plus, à la salle des fêtes, le vidéoprojecteur est utilisé malgré que les loueurs ne paient pas la location. Il faut réfléchir sur un moyen de le rendre inutilisable en l'absence de paiement.

☞ Ecole - RPI

** Ecole de Jussy-Champagne*

Madame le Maire informe le conseil que La Septaine va faire en août les travaux pour séparer les compteurs électriques de l'école et de la mairie pour raisons de sécurité.

Chaque structure sera ainsi autonome.

** RPI*

Lors du dernier conseil d'école, il en est ressorti que les effectifs sont stables et que les enseignantes apprécient les bonnes relations avec les mairies.

Le RPI fonctionne très bien.

L'année prochaine, l'école de Jussy-Champagne accueillera une classe de CP et une classe de CE1.

☞ SMERSE - étude patrimoniale du réseau d'eau potable

L'ouverture des plis des offres des candidats pour l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux AEP a eu lieu le 3 juillet dernier. Le SMERSE a reçu 4 offres et en a retenu 3.

Les candidats ont été auditionnés le 6 juillet dernier.

Les prix sont supérieurs à ceux estimés. Par contre, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne financera à hauteur de 80 % au lieu de 70 % annoncés avant.

L'étude commencerait en Septembre/Octobre 2023 et durerait 2 ans.

Le rapport final présentera une étude sur le prix de l'eau et sur le programme prévisionnel de remplacement du réseau d'eau.

☞ Culture

Le samedi 3 juin dernier, l'association Loisirs et Culture a organisé une après-midi d'animations diverses : initiation à la broderie au ruban, atelier de calligraphie, lecture de contes, découverte de la création d'ouvrages d'art (peinture, fusain, aquarelle...), exposition d'anciennes photos de Jussy-Champagne, exposition de portraits de femmes du monde. Les festivités se sont clôturées par un dîner tiré du sac et une animation musicale.

Peu de personnes étaient présentes mais la journée s'est bien passée quand même.

La séance est levée à 20 heures 55.

Le maire,
Bénédicte DUCATEAU



La secrétaire de séance,
Dominique BLANC